

CG/PK P.V. FIN 72

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2024

Ordre du jour :

- 1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 (réunion jointe), 22 et 26 novembre 2024 et du 10 décembre 2024
- 2. 8427 Projet de loi portant :
 - 1° transposition de la directive (UE) 2024/1174 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 modifiant la directive 2014/59/UE et le règlement (UE) n° 806/2014 en ce qui concerne certains aspects de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles ;
 - 2° mise en oeuvre du règlement (UE) 2024/1623 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne les exigences pour risque de crédit, risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, risque opérationnel et risque de marché et le plancher de fonds propres ; 3° modification de :
 - a) la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
 - b) la loi modifiée du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs ;
 - c) la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir première partie (2015) ;
 - d) la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ;
 - e) la loi du 8 décembre 2021 relative à l'émission de lettres de gage
 - Rapporteur : Monsieur Laurent Mosar
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 3. 8396 Projet de loi portant modification de la loi du 22 décembre 2023 relative à l'imposition minimale effective pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure
 - Rapporteur : Monsieur Laurent Mosar
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 4. 8406 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée aux fins de :
 - 1° transposer l'article 1er de la directive (UE) 2020/285 du Conseil du 18 février 2020 modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne le régime particulier des petites entreprises et le règlement (UE) n° 904/2010 en ce qui concerne la coopération administrative et l'échange d'informations aux fins du contrôle de l'application correcte du régime particulier des petites entreprises ;

2° transposer l'article 1er, points 1), 2), 7), 12), 16) et 20) de la directive (UE) 2022/542 du Conseil du 5 avril 2022 modifiant les directives 2006/112/CE et (UE) 2020/285 en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée

- Rapporteur : Monsieur Maurice Bauer
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 5. 8425 Projet de loi portant modification :
 - 1° de la loi modifiée du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés ;
 - 2° de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
 - 3° de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier
 - Rapporteur : Monsieur Maurice Bauer
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 6. Divers

*

Présents:

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Corinne Cahen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles remplaçant M. Marc Spautz, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, M. Ben Polidori remplaçant Mme Taina Bofferding, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter

M. Gilles Roth, Ministre des Finances

M. Marc Reiter, M. Henri Wagener, du groupe parlementaire CSV

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés: Mme Taina Bofferding, M. Marc Spautz

*

<u>Présidence</u>: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 (réunion jointe), 22 et 26 novembre 2024 et du 10 décembre 2024

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. 8427 Projet de loi portant :

1° transposition de la directive (UE) 2024/1174 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 modifiant la directive 2014/59/UE et le règlement (UE) n° 806/2014 en ce qui concerne certains aspects de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles ; 2° mise en oeuvre du règlement (UE) 2024/1623 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne les exigences pour risque de crédit, risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, risque opérationnel et risque de marché et le plancher de fonds propres ; 3° modification de :

- a) la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier :
- b) la loi modifiée du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs ;
- c) la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir première partie (2015) ;
- d) la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ;
- e) la loi du 8 décembre 2021 relative à l'émission de lettres de gage

Le rapporteur présente brièvement les avis de la Banque centrale européenne et du Conseil d'État, ainsi que le contenu de son projet de rapport.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission des Finances optent pour une présentation du projet de loi sans débat en séance plénière.

3. 8396 Projet de loi portant modification de la loi du 22 décembre 2023 relative à l'imposition minimale effective pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure

Le rapporteur présente brièvement les avis de la Chambre des salariés et du Conseil d'État, ainsi que le contenu de son projet de rapport.

Le projet de rapport est <u>adopté à l'unanimité</u>.

Les membres de la Commission des Finances optent pour le <u>modèle de base</u> pour les débats en séance plénière.

4. 8406 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée aux fins de :

1° transposer l'article 1er de la directive (UE) 2020/285 du Conseil du 18 février 2020 modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne le régime particulier des petites entreprises et le règlement (UE) n° 904/2010 en ce qui concerne la coopération administrative et l'échange d'informations aux fins du contrôle de l'application correcte du régime particulier des petites entreprises ;

2° transposer l'article 1er, points 1), 2), 7), 12), 16) et 20) de la directive (UE) 2022/542 du Conseil du 5 avril 2022 modifiant les directives 2006/112/CE et (UE) 2020/285 en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée

Le rapporteur présente brièvement l'avis complémentaire du Conseil d'État, les avis des chambres professionnelles, ainsi que le contenu de son projet de rapport.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission des Finances optent pour une présentation du projet de loi sans débat en séance plénière.

5. 8425 Projet de loi portant modification :

1° de la loi modifiée du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés ; 2° de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ; 3° de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier

Le rapporteur présente brièvement l'avis du Conseil d'État, l'avis de la Chambre de commerce, ainsi que le contenu de son projet de rapport.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission des Finances optent pour une présentation du projet de loi sans débat en séance plénière.

6. Divers

La Présidente de la Commission des Finances revient à un courrier émanant de la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM) qui demande la publication en tant que document parlementaire de son avis relatif au projet de loi budgétaire 2025 (document parlementaire 8444). Le courrier adressé à la Présidente a été communiqué aux membres de la Commission par courrier électronique du 12 décembre 2024.

La Présidente rappelle que l'avis de la FLLAM a été transmis aux membres de la Commission par courrier électronique du 8 novembre 2024 et qu'il figure dans le dossier du projet de loi 8444 sur le portail interne de la Chambre des députés. Elle explique également qu'il arrive qu'une commission parlementaire décide de faire publier un avis (ne provenant pas du Service central de législation) en tant que document parlementaire, surtout dans le cas où cet avis est mentionné dans le rapport du rapporteur, ce qui n'est pas le cas ici.

Mme Sam Tanson (déi Gréng) donne à considérer que la Commission européenne a recommandé la publication de davantage de documents non officiels sur le site internet de la Chambre des députés. Elle signale qu'un certain nombre de questions parlementaires et orales ont déjà été posées à ce sujet qui a également été traité de nombreuses fois dans le cadre de réunions de la Commission du Règlement (résolution de M. Clement).

M. André Bauler (DP) est d'avis qu'il appartient à un autre organe de la Chambre des députés de définir la notion de « document parlementaire » de manière plus exacte et de mettre en place des règles plus claires à ce sujet.

Mme Corinne Cahen (DP) indique que le groupe parlementaire DP a accueilli des représentants de la FLLAM et que leur position a également été discutée au sein de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale (réunion jointe du 20 novembre 2024).

Les membres de la Commission votent finalement contre la publication de l'avis de la FLLAM en tant que document parlementaire.

Luxembourg, le 16 décembre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact